

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 1819

Le 27 juillet 2013

09 heures 26

à
est né(e) ⁽¹⁾

Nolan Frédéric Casimir
GANDEBOEUF

du sexe masculin

à Jossigny
(Seine-et-Marne)

reconnu(e) ⁽²⁾ le 29 juillet 2013 à la
mairie de Jossigny (Seine-et-Marne)

par ⁽³⁾ le père.

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

29 juillet 2013

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun). »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

heures

à

est né(e) ⁽¹⁾

du sexe

à

reconnu(e) ⁽²⁾

par ⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun). »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.